

Prendre conseil avant de construire

Un conseil gratuit d'un architecte pour les personnes qui envisagent de construire, d'agrandir, de réhabiliter leur maison dans le Rhône.

Le conseil en architecture du CAUE du Rhône

Tout projet de construction aussi modeste soit-il, provoque un impact sur son environnement et participe à la qualité du cadre bâti et paysager tout comme à la qualité du cadre de vie de ses habitants et de ses voisins. En ce sens, pour que le conseil soit efficace, les personnes intéressées doivent rencontrer le CAUE du Rhône le plus tôt possible. A l'heure de la réflexion sur un projet, qu'il s'agisse de neuf ou de réhabilitation, un conseil gratuit avec un architecte conseiller du CAUE du Rhône peut constituer une aide précieuse à la fois source d'idées et d'ouverture. C'est prendre le temps de se renseigner, de prendre conseil, de découvrir la richesse de pratiques innovantes. Le candidat à la construction sera ainsi en position de mieux choisir et décider. L'architecte conseiller ne fait pas de plan, mais peut schématiser ou illustrer par des croquis les orientations qu'il suggère et les explications qu'il apporte. Le croquis vient compléter le conseil oral personnalisé. Il ne s'agit pas d'une esquisse mais d'un dessin fait sur le vif. Il donne des principes et trace des grandes lignes de projet permettant à la personne venue prendre conseil de mieux s'orienter.

N'hésitez pas à consulter le CAUE du Rhône et venez rencontrer l'un de ses architectes conseillers lors d'un point conseil architecture.

Les meilleurs moments pour consulter sont :

- avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable
- avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle

Il est vivement recommandé de consulter l'architecte-conseiller pour les constructions ou extensions, dont la surface hors œuvre nette ne dépasse pas 170 m², seuil au-delà duquel un architecte est obligatoire.

Prendre rendez-vous :

Les rendez-vous se prennent par téléphone au CAUE du Rhône 04 72 07 44 55. Renseignez-vous sur le point conseil architecture le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

Les documents à apporter lors du rendez-vous :

Plan de situation, plan cadastral, plan topographique au besoin, photos du terrain ou des bâtiments avoisinants, croquis, pièces graphiques et descriptives du projet ainsi que les conditions et règles d'urbanisme applicables (plan de zonage, plan local d'urbanisme et règlement). Toutes pièces graphiques et écrites dont vous disposez.

Pour vous documenter

En ligne sur le site www.caue69.fr, le CAUE du Rhône vous propose des fiches illustrées de bibliographies thématiques sur la maison individuelle invitant à venir consulter ou emprunter à son centre de documentation des livres sélectionnés pour leur intérêt et/ou leur actualité. Est également disponible en téléchargement un livret « habiter tout un projet ». Ce mémento illustre les clés essentielles à considérer lors d'un projet. Les personnes pourront ainsi s'orienter vers une conception réfléchie et sensible de la maison.

Contact presse

CAUE du Rhône : Nathalie Colonge, chargée de communication
04 72 07 44 55 – n.colonge@caue69.fr
6bis, quai Saint-Vincent 69283 Lyon cédex 01 – www.caue69.fr